



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

**9866<sup>e</sup>** séance

Lundi 24 février 2025, à 16 h 10

New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                                   |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Fu Cong . . . . .                                    | (Chine)                           |
| <i>Membres :</i>   | Algérie . . . . .                                       | M. Koudri                         |
|                    | Danemark . . . . .                                      | M <sup>me</sup> Machon            |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                         | M <sup>me</sup> Shea              |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                          | M. Nebenzia                       |
|                    | France . . . . .  | M. de Rivière                     |
|                    | Grèce . . . . .   | M. Gerapetritis                   |
|                    | Guyana . . . . .  | M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett |
|                    | Pakistan . . . . .                                      | M. Ahmad                          |
|                    | Panama . . . . .  | M. Alfaro de Alba                 |
|                    | République de Corée . . . . .                           | M. Hwang                          |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . | Dame Barbara Woodward             |
|                    | Sierra Leone . . . . .                                  | M. George                         |
|                    | Slovénie . . . . .                                      | M. Žbogar                         |
|                    | Somalie . . . . .                                       | M. Mohamed Yusuf                  |

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le représentant de la France a demandé la parole pour une motion d'ordre.

**M. de Rivière** (France) : Le dossier dont nous sommes saisis aujourd'hui, trois ans jour pour jour après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, appellerait un Conseil de sécurité unifié. Il appellerait à tout le moins que le Conseil prenne le temps de mener de véritables négociations, dans un esprit de confiance et avec la sérénité nécessaire pour traiter d'un tel sujet, essentiel à la sécurité européenne et à la sécurité collective, à la paix et à la sécurité internationales. Nous souhaitons exprimer notre préoccupation quant au fait que le projet de texte qui nous a été soumis (S/2025/112) a été introduit sans réelles négociations parmi les membres du Conseil.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter, au nom de la France, du Royaume-Uni, du Danemark et de la Grèce, une motion visant à ajourner la présente séance, conformément à l'article 33 du règlement intérieur provisoire du Conseil, jusqu'au 25 février à 15 heures, afin que nous puissions prendre le temps nécessaire pour examiner cette question.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tenais à dire que nous appuyons avec force la demande de la France tendant à ajourner la séance jusqu'à demain, 15 heures. Nous notons que le projet de résolution rédigé par les États-Unis (S/2025/112) a été distribué tard vendredi soir sans avoir fait l'objet de consultations, privant les membres du Conseil d'une occasion d'examiner et de négocier pleinement le texte. Nous demandons instamment à nos collègues de voter pour la proposition d'ajourner la séance, en vertu de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, et soulignons que cette demande n'est pas sans précédent.

**M<sup>me</sup> Shea** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis s'opposent avec force à la proposition de repousser le vote sur notre projet de résolution (S/2025/112). Je souligne que les États-Unis ont déjà accédé à la demande de certains membres du Conseil de sécurité de reporter la présente séance, dont nous avons initialement demandé qu'elle se tienne ce matin. Et comme nous l'avons dit en consultations, les États-Unis ont tenu de nombreuses consultations avec chacune des missions représentées au Conseil.

Les États-Unis ont rédigé ce texte pour marquer la détermination de l'ONU, et du Conseil de sécurité en particulier, à faire cesser durablement la guerre en Ukraine. Notre projet de résolution est simple, direct et axé sur l'avenir, et non sur le passé. Les États-Unis appellent les États membres à voter sur le projet de résolution aujourd'hui, à l'occasion du troisième anniversaire de l'escalade du conflit, d'autant que nous avons le vent en poupe et que nous n'avons pas un jour de plus à perdre. Chaque jour sans paix est synonyme de davantage de morts, de destruction et d'affliction. Les États-Unis ont mené des consultations auprès des membres du Conseil tout le week-end, ainsi que ce matin et en début d'après-midi. Nous estimons que le Conseil a eu le temps nécessaire pour examiner ce texte simple. Le projet de résolution demande instamment qu'il soit mis fin au conflit dans les plus brefs délais et plaide pour une paix durable. Nous pouvons, nous devrions, nous devons tous être d'accord là-dessus. Il est temps de passer au vote.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le représentant de la France a présenté une motion tendant à ajourner la présente séance jusqu'au 25 février à 15 heures. La représentante des États-Unis d'Amérique a exprimé son opposition à cette motion. Conformément à l'article 33.3 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je vais mettre aux voix la motion du représentant de la France.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Danemark, France, Grèce, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Panama, Somalie, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Algérie, Guyana, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions. La motion n'est pas adoptée parce qu'elle n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/112, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M<sup>me</sup> Shea** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence du Conseil d'avoir programmé la présente séance.

L'histoire nous charge aujourd'hui d'une tâche solennelle : créer les conditions qui mettront fin à la guerre la plus sanglante que le continent européen ait connue depuis les cataclysmes successifs ayant conduit à la création du Conseil. En juin 1945, les nations du monde se sont unies, ensanglantées par deux guerres barbares, et ont pris une décision. Le jour où nous avons signé la Charte des Nations Unies, nous avons mis de côté le désespoir et choisi l'espoir. Nous avons renoncé à la haine au profit de la raison. Plus important encore, nous nous sommes détournés de la marche vers la mort qu'était la guerre et avons tracé un chemin vers la paix.

Il est temps que nous ramenions l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à leur objectif initial, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le règlement pacifique des différends. Mobilisons-nous, en tant que membres du Conseil, pour tracer la voie à suivre afin que le Conseil de sécurité puisse faire son travail et mettre fin à l'horreur. Des générations d'Ukrainiens et de Russes sont mortes : des maris qui ne retrouveront jamais leur femme, des enfants qui ne retrouveront jamais les bras de leur mère, des parents qui ne reverront jamais leurs fils et leurs filles. L'ampleur de la souffrance est stupéfiante. La guerre a également rapproché le monde d'une confrontation nucléaire, agitant une fois de plus le spectre du feu, de la cendre et de la destruction totale.

Il est donc de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil de sécurité, de contribuer à mettre fin à cette tragédie et de nous éloigner du précipice. Continuer de se livrer à des joutes verbales à New York donne peut-être aux diplomates l'impression de triompher, mais cela ne sauvera aucune âme sur le champ de bataille. Prouvons à nous-mêmes, ainsi qu'à nos citoyens, que nous pouvons nous unir et nous mettre d'accord sur les principes les plus fondamentaux. Montrons-nous les uns les autres que la vision audacieuse de la paix qui nous a jadis sortis de l'enfer peut prévaloir. Notre projet de résolution (S/2025/112) est d'une exquise simplicité. C'est un premier pas symbolique et simple vers la paix. Ces trois brefs paragraphes reprennent l'esprit de la Charte des Nations Unies et doivent, comme en 1945, affirmer que cette guerre est terrible, que l'ONU peut contribuer à y mettre fin et que la paix est possible.

Nous entendons nos collègues européens lorsqu'ils disent vouloir une paix durable, mais pas à n'importe quel prix. À eux, je dirais : soyez assurés que cette paix durable est également ce que nous recherchons. Nous rappelons également à ces collègues que le projet de résolution n'est pas un accord de paix et qu'il n'impose aucun coût. Il représente plutôt le chemin de la paix. Nous exhortons tous les membres du Conseil de sécurité à se joindre aux États-Unis, sous la direction audacieuse du Président Trump, pour contribuer à vaincre le fléau de cette guerre. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de nous rejoindre sur la voie de la paix.

Enfin, les États-Unis ont demandé la tenue de cette séance, qui a déjà été reportée une fois, avec l'accord des États-Unis.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous présentons des amendements au nom du Danemark, de la Grèce, de la France, de la Slovénie et du Royaume-Uni (S/2025/114, S/2025/115 et S/2025/116).

Il ne peut y avoir d'équivalence entre la Russie et l'Ukraine dans la manière dont le Conseil de sécurité parle de cette guerre. La Russie a choisi de lancer une guerre d'agression contre un État souverain, qui a coûté des centaines de milliers de vies. Le Conseil doit être clair sur ce point pour trouver la voie d'une paix durable. Nous devons également être clairs sur le fait que la paix doit être respectueuse de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il s'agit là de principes fondamentaux. Le respect de la Charte relève de la responsabilité de chaque Membre de l'ONU, en particulier au sein du Conseil. Plus tôt dans la journée, à l'Assemblée générale, ces amendements ont bénéficié d'un large soutien de la part de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous espérons que tous les membres du Conseil seront en mesure de soutenir une formulation similaire.

Ainsi, nous demandons : premièrement, de remplacer « le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine » au premier alinéa du préambule par « l'invasion totale de l'Ukraine par la Fédération de Russie » ; deuxièmement, d'insérer un troisième alinéa libellé comme suit : « Réaffirmant son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, » ; et troisièmement, de modifier le libellé du paragraphe du dispositif pour qu'il se lise comme suit : « Demande instamment qu'il soit mis fin au conflit dans les plus brefs délais et plaide pour une paix juste, durable et globale entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États ».

**M. de Rivière** (France) : Les amendements que nous proposons, et que la représentante du Royaume-Uni vient de présenter (S/2025/114, S/2025/115 et S/2025/116), visent à marquer notre attachement résolu, après trois ans de guerre, à une paix globale, juste et durable en Ukraine. C'est une paix qui doit avoir pour fondement la Charte des Nations Unies et le droit international ; une paix qui doit respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine ; une paix qui ne peut, en aucun cas, être synonyme de capitulation de l'agressé. Ces projets d'amendement visent aussi à rappeler qu'il y a dans ce conflit un agresseur et un agressé. Je rappelle qu'il y a trois ans, jour pour jour, la Russie agressait brutalement un État souverain, l'Ukraine, qui ne la menaçait en rien et dont elle occupait déjà illégalement une partie du territoire depuis 2014. La France a déjà porté ce matin, avec 23 États membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni, trois amendements sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique à l'Assemblée générale (A/ES-11/L.11). Elle restera pleinement engagée pour soutenir la Charte des Nations Unies et les principes qu'elle consacre et garantir que la paix que nous appelons de nos vœux pour l'Ukraine soit solide, durable et juste.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'une manière générale, nous considérons le projet de résolution des États-Unis sur la crise ukrainienne (S/2025/112) comme une initiative de bon sens et un pas dans la bonne direction, qui reflète la volonté de la nouvelle Administration à la Maison Blanche d'apporter une contribution réelle à un règlement pacifique du conflit. Nous nous félicitons que le Président Trump ait déclaré à plusieurs reprises qu'il comprenait que la crise ukrainienne a ses propres causes profondément enracinées. Pour que cette initiative soit plus conforme aux accords conclus au cours des contacts russo-américains au plus haut niveau, nous proposons un amendement affirmant la nécessité d'éliminer les causes profondes de la crise ukrainienne.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans le dispositif, après « qu'il soit mis fin au conflit dans les plus brefs délais », insérer « notamment en s'attaquant à ses causes profondes ».

(*l'orateur reprend en russe*)

Sans cela, il ne peut y avoir de règlement durable, comme l'indique le seul paragraphe du document.

Nous présentons également un deuxième amendement, qui reflète plus fidèlement la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et la nature de la crise. Nous proposons ce qui suit.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au premier alinéa du préambule, il convient de remplacer « le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine » par « le conflit autour de l'Ukraine », et au paragraphe du dispositif, il convient de remplacer « entre l'Ukraine et la Fédération de Russie » par « en Ukraine ».

(*l'orateur reprend en russe*)

Nous ne pouvons souscrire à l'interprétation décrivant le conflit comme une confrontation exclusivement bilatérale, alors que, comme cela est apparu clairement il y a longtemps, ce sont les parrains occidentaux, principalement européens, qui agissent par l'intermédiaire du régime de Kiev. Pour eux, présenter la situation comme un conflit russo-ukrainien est une façon très commode de voir le monde, un paravent derrière lequel ils peuvent se cacher confortablement sans avoir à reconnaître le rôle peu reluisant qu'ils ont joué dans la genèse du conflit ukrainien.

Nous appelons les membres du Conseil à voter pour ces amendements.

Quant aux amendements proposés par les pays européens, ils dénaturent de manière flagrante l'essence du texte présenté par les États-Unis, le transformant en un nouvel ultimatum antirusse dans l'esprit du processus du Bürgenstock. Nous allons voter contre ces amendements et nous appelons les autres membres à faire de même.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Les membres du Conseil sont saisis de cinq amendements au texte du projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et publié sous la cote S/2025/112. Trois de ces amendements ont été proposés conjointement par le Danemark, la France, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie, et deux ont été proposés par la Fédération de Russie.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose que :

« Si une proposition ou un projet de résolution font l'objet de deux ou plusieurs amendements, le Président déterminera dans quel ordre ils seront mis aux voix. En général, le Conseil de sécurité vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition originale, et ensuite sur l'amendement

suivant qui s'en éloigne le plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix, mais, lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu ».

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix les amendements proposés.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement au premier alinéa et au paragraphe 1, proposé par la Fédération de Russie et figurant dans le document publié sous la cote S/2025/118.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Fédération de Russie

*Votent contre :*

Danemark, France, Grèce, Panama, République de Corée, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*S'abstiennent :*

Algérie, Chine, Guyana, Pakistan, Sierra Leone, Somalie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : une voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions. L'amendement proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement au premier alinéa, proposé par le Danemark, la France, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovénie, et figurant dans le document publié sous la cote S/2025/114.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Danemark, France, Grèce, République de Corée, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Algérie, Chine, Guyana, Panama, Pakistan, Sierra Leone, Somalie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, une voix contre et 8 abstentions. L'amendement proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement visant à insérer un troisième alinéa, proposé par le Danemark, la France, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovénie, et figurant dans le document publié sous la cote S/2025/115.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Danemark, France, Grèce, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Chine, Guyana, Panama, Pakistan, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, une voix contre et 5 abstentions. L'amendement proposé n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement au paragraphe 1, proposé par le Danemark, la France, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovénie, et figurant dans le document publié sous la cote S/2025/116.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Panama, Pakistan, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. L'amendement proposé n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement proposé au paragraphe 1, déposé par la Fédération de Russie et figurant dans le document publié sous la cote S/2025/117.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Fédération de Russie, Somalie

*Votent contre :*

Danemark, France, Grèce, République de Corée, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*S'abstiennent :*

Guyana, Panama, Pakistan, Sierra Leone, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions. L'amendement proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution déposé par les États-Unis, qui figure dans le document publié sous la cote S/2025/112. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Guyana, Panama, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Somalie, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Danemark, France, Grèce, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2774 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Shea** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient sincèrement les membres du Conseil de sécurité du soutien qu'ils ont apporté à cette résolution (résolution 2774 (2025)) et se félicitent de cette mesure, la première que le Conseil ait prise sur la situation en Ukraine depuis trois ans, appelant fermement à mettre fin au conflit. Cette résolution nous met sur le chemin de la paix. Il s'agit d'un premier pas, mais d'un pas crucial dont nous devons tous et toutes être fiers. Nous devons maintenant l'utiliser pour bâtir un avenir pacifique pour l'Ukraine, la Russie et la communauté internationale.

**M. de Rivière** (France) : La France n'a pas voté pour la résolution présentée par les États-Unis (résolution 2774 (2025)). En effet, si elle est pleinement engagée pour la paix en Ukraine, elle appelle à une paix globale, juste et durable, et certainement pas à la capitulation de l'agressé. Nous appelons à une paix qui devra avoir pour fondement la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle devra marquer une distinction claire entre l'agresseur, à savoir la Russie, et l'agressé, l'Ukraine. Il n'y aura pas de paix et de sécurité nulle part si les agressions sont récompensées et si la loi de la jungle l'emporte. La paix que nous appelons de nos vœux devra respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Cela fait trois ans aujourd'hui que la Russie a lancé son invasion non provoquée et à grande échelle de l'Ukraine. Aujourd'hui, nous nous souvenons des millions d'Ukrainiens déplacés, des dizaines de milliers de civils tués et des vies détruites par les ambitions impérialistes du Président Poutine.

Comme le Secrétaire général l'a répété hier, cette guerre est illégale, constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et menace les principes fondamentaux de l'ONU. Personne ne veut la paix plus que l'Ukraine, mais les conditions de cette paix sont importantes. Seule une paix juste, qui respecte les dispositions de la Charte, sera durable. Et les conditions de la paix doivent envoyer le message que l'agression n'est pas payante. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'équivalence entre la Russie et l'Ukraine dans la manière dont le Conseil parle de cette guerre.

Si nous voulons trouver la voie d'une paix durable, le Conseil doit être clair sur les origines de la guerre. Nous le devons également au peuple ukrainien, qui a tant souffert. La Russie a choisi de lancer une guerre d'agression contre un État souverain mais, aujourd'hui encore, elle cherche à occulter ce fait. Nous devons aussi insister sur le respect de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le respect de la Charte relève de la responsabilité de chaque Membre de l'ONU et en particulier de chaque membre du Conseil – de chaque membre.

La fin de cette guerre, ainsi que ses modalités et ses conditions, ne peuvent être décidées que dans le cadre de négociations avec l'Ukraine. Il n'y aura pas de paix durable sans le consentement de l'Ukraine. Nous regrettons que nos propositions visant à clarifier ces points n'aient pas été prises en compte, c'est pourquoi nous n'avons pas pu appuyer cette résolution (résolution 2774 (2025)). Cependant, nous partageons l'ambition de mettre durablement fin à cette guerre, en nous appuyant sur des accords de sécurité solides qui garantissent que l'Ukraine n'aura plus jamais à faire face aux attaques de la Russie.

Comme l'a clairement indiqué le Premier Ministre de mon pays, le Royaume-Uni reste prêt à jouer son rôle. Nous continuerons d'apporter à l'Ukraine l'appui dont elle a besoin pour assurer sa protection et sa défense, ainsi que celles de son peuple. Nous rappelons au Conseil que la Russie peut le faire dès demain, en cessant son agression et en retirant ses forces de l'ensemble de l'Ukraine.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Cela fait exactement trois ans que la Fédération de Russie a lancé son agression contre l'Ukraine, en violation manifeste de la Charte des Nations Unies. Au bout de trois années de mort et de destruction, une paix juste et durable ne se fait que trop attendre. Personne ne souhaite davantage la paix que les Ukrainiens et les Européens. La question fondamentale reste de savoir comment le Conseil, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se prononcer sur la paix. Peut-être devrions-nous prêter l'oreille au Secrétaire général qui, depuis trois ans, souligne qu'une paix durable doit être fermement ancrée dans la Charte des Nations Unies et les principes qu'elle consacre. Comme le dit l'adage, une personne convaincue contre son gré n'a en réalité pas changé d'avis. La paix prévaudra, mais elle doit être juste et elle doit être durable.

Nous comprenons et apprécions l'objectif poursuivi par la résolution des États-Unis (résolution 2774 (2025)) : dégager une voie qui mène à la paix et arrêter une ligne de base en amont de négociations de paix. Nous sommes tout à fait favorables à cet objectif. Cela étant, nous considérons qu'il est vital de déterminer dès le départ le cadre qui accompagnera les négociations de paix, quelles qu'elles soient. Si nous ne savons pas quelle est notre destination, n'importe quelle route peut nous y mener. Le minimum sur lequel nous devrions pouvoir nous mettre d'accord est que les négociations de paix doivent être menées conformément aux principes inscrits dans la Charte, notamment ceux relatifs à l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États. Tel était l'objectif des amendements que nous avons proposés : nous aligner sur les principes consacrés par la Charte et sur le message clair que les États Membres ont envoyé ce matin au Conseil de sécurité. Hélas, le texte sur lequel nous venons de voter ne satisfaisait pas nos exigences minimales.

La Slovénie concède que le Conseil commence enfin à se rapprocher de sa mission première s'agissant de la guerre livrée à l'Ukraine : garantir une paix juste et durable. Cela fait longtemps que la Slovénie appelle à la paix en Ukraine. Nous espérons pouvoir bientôt poursuivre nos travaux sur une résolution concernant l'Ukraine qui reflète les points de vue des pays de la région.

**M<sup>me</sup> Machon** (Danemark) (*parle en anglais*) : Pour tous les États, grands ou petits, la Charte des Nations Unies représente plus qu'une promesse. Elle incarne une protection. Elle incarne le socle de la sécurité mondiale. Elle incarne la protection de notre souveraineté, de notre intégrité territoriale et de notre indépendance, et la protection contre un monde dans lequel les puissants font ce qu'ils veulent et les faibles endurent ce qu'ils sont obligés d'endurer. Voilà pourquoi nous devons nous opposer aux agressions, quels que soient le moment et le lieu où elles se produisent, et voilà pourquoi nous devons défendre les objectifs et principes consacrés par la Charte. Voilà pourquoi nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine depuis trois ans. Pour le Danemark, ces principes ne sont pas négociables. Nous avons rejoint le Conseil en nous engageant à défendre le droit international. Nous entendons honorer cet engagement.

Il ne fait aucun doute que personne ne souhaite davantage la paix que l'Ukraine. Le Danemark nourrit lui aussi l'ambition de mettre fin à cette guerre insensée et de voir le Conseil assumer ses responsabilités, et il salue les efforts dans ce sens. Mais la paix doit se faire selon les modalités idoines. Malheureusement, la résolution adoptée aujourd'hui (résolution 2774 (2025)) est loin de répondre à cette vision. Nous devons rejeter les fausses équivalences entre agresseur et victime. Nous devons réaffirmer notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous devons parvenir à une paix qui soit globale, juste et durable, et conforme à la Charte

des Nations Unies. Nos amendements cherchaient à remédier à ces lacunes. Ils représentaient un minimum que, selon le Danemark, nous devrions tous appuyer. Pour ces raisons, le Danemark s'est abstenu dans le vote sur la résolution d'aujourd'hui.

Je conclurai en m'adressant directement au peuple ukrainien. Le Danemark se tient à ses côtés. Nous défendons son droit de choisir librement son avenir, de tracer sa propre voie et d'exister, tout simplement. Le Danemark ne lui imposera aucune forme de paix. Nous collaborerons avec lui. Nous le soutiendrons.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Selon nous, deux objectifs doivent pouvoir remporter l'adhésion de tous. Premièrement, cette guerre insensée et illégale doit prendre fin dans les plus brefs délais. Deuxièmement, nous devons nous efforcer de défendre les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous devons maintenant mobiliser toute notre sagesse et toute notre détermination pour atteindre simultanément ces deux objectifs, dans toute la mesure possible. Dans ce contexte, la République de Corée a voté pour les amendements proposés par cinq pays européens et pour la résolution proposée par les États-Unis (résolution 2774 (2025)), même si, malheureusement, les amendements que nous appuyions n'ont pas été pris en compte.

Fait tragique, cette guerre d'agression, livrée contre un État souverain par un membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie – la guerre la plus meurtrière en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale –, a coûté la vie à d'innombrables innocents et causé une destruction massive des infrastructures critiques de l'Ukraine. Cette guerre ébranle aussi les fondements structurels de l'ordre international, ainsi que les règles et normes qui l'étaient. Le Conseil de sécurité a adopté aujourd'hui cette résolution d'une importance historique, qui souligne que la communauté internationale aspire à une fin rapide de la guerre, tout en appelant à une paix durable entre l'Ukraine et la Russie.

À cet égard, nous espérons que l'adoption de cette résolution donnera l'occasion à toutes les parties concernées d'accélérer encore les efforts diplomatiques faits pour parvenir à une paix et une stabilité globales, justes et durables. La République de Corée appuiera résolument tous ces efforts et réaffirme également son engagement à se tenir aux côtés du peuple ukrainien tandis qu'il fait face aux difficultés avec constance et s'emploie à reconstruire sa fière nation.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana prend acte des efforts déployés par les États-Unis pour parvenir à un règlement pacifique de la guerre en Ukraine, qui dure depuis trois ans. D'emblée, le Guyana souligne l'importance d'une démarche inclusive et transparente dans ce sens, associant toutes les parties concernées.

Le Guyana estime que la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2774 (2025)) est une étape importante vers une fin pacifique de la guerre. Néanmoins, ma délégation est convaincue qu'il aurait été profitable de réaffirmer notre appui aux objectifs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'obligation pour les États Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. C'est la raison pour laquelle le Guyana a voté pour le troisième amendement proposé par les délégations britannique, française, slovène, danoise et grecque, qui, en plus d'insister sur une paix juste et durable, mettait en exergue cette importante priorité.

Bien que cet élément en soit absent, le Guyana a appuyé le texte, car il reconnaît qu'il apporte une contribution importante aux efforts pour mettre fin à la guerre. Notre appui à cette résolution est également fondé sur la notion que, quels que soient les accords conclus pour mettre un terme à cette guerre, ils seront conformes aux objectifs et principes inscrits dans la Charte. Comme nous l'avons systématiquement réaffirmé, il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Par conséquent, tandis que les parties se disposent à appliquer la résolution, le Guyana demande instamment que la priorité soit donnée au dialogue et à la diplomatie, seule voie viable vers la paix.

Pour sa part, le Guyana reste déterminé à travailler avec tous les membres du Conseil dans un esprit constructif et à participer à tout autre effort diplomatique susceptible de mener à une paix juste et durable entre l'Ukraine et la Fédération de Russie.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan a voté pour la résolution adoptée à l'initiative des États-Unis (résolution 2774 (2025)) et baptisée « Le chemin de la paix ». Cette résolution est conforme à la position claire et constante du Pakistan sur le conflit en Ukraine et à nos appels répétés en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et d'un règlement négocié de ce conflit.

Le Pakistan reste vivement préoccupé par ce conflit tragique qui, alors qu'il entre dans sa quatrième année, a déjà laissé dans son sillage d'immenses souffrances humaines et provoqué des dégâts considérables aux infrastructures, à l'économie et à la société. Au-delà de l'escalade des tensions géopolitiques, les conséquences économiques du conflit sont particulièrement graves, notamment pour la grande majorité des pays en développement qui plaident pour un règlement pacifique de ce conflit par le dialogue et la diplomatie. Cependant, malgré l'aggravation des crises sécuritaire, humanitaire et économique, la recherche de la paix est encore largement absente et reste un objectif insaisissable. Une approche différente était peut-être nécessaire. C'est pourquoi nous souscrivons à l'appel général lancé dans cette résolution en faveur d'un règlement pacifique du différend et pour qu'il soit mis fin au conflit dans les plus brefs délais de manière à garantir une paix durable entre la Russie et l'Ukraine. Ce processus peut se révéler difficile et compliqué, comme tout processus de ce type. Cependant, trois ans après le début du conflit, il est temps qu'un tel processus se mette en place.

Dans ce contexte, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, la paix est un objectif commun. C'est en adoptant une approche collective, inclusive et intégrée que nous pourrions le mieux atteindre cet objectif.

Deuxièmement, il ne fait aucun doute que la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont consacrés doivent être la boussole qui guide tous les États Membres, surtout en matière de paix et de sécurité internationales. La position du Pakistan sur ce conflit et sur d'autres repose sur l'adhésion aux principes d'autodétermination des peuples, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de non-acquisition de territoires par la menace ou l'emploi de la force. Ces principes doivent être respectés et appliqués de manière universelle et cohérente, sans sélectivité ni deux poids, deux mesures.

Troisièmement, dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, l'affrontement et la rupture de la communication ne peuvent pas, et ne doivent pas, être considérés comme un substitut à la coopération et au dialogue. Nous sommes encouragés par le fait que les efforts visant à mettre fin à ce conflit ont recueilli un soutien plus large. À cet égard, nous prenons acte des récents contacts de haut niveau entre les dirigeants des États-Unis et de la Fédération de Russie.

Quatrièmement, pour le Conseil, les conditions préalables au règlement des différends sont le respect et la reconnaissance mutuels entre les parties concernées, la compréhension générale des causes profondes du différend, la prise en compte des intérêts légitimes de toutes les parties et, enfin et surtout, la volonté politique et l'engagement sincère de toutes les parties en faveur du règlement du conflit.

Le Pakistan salue tous les efforts et toutes les initiatives susceptibles d'aider les parties à parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit par l'intermédiaire d'une diplomatie constructive et inclusive, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des accords multilatéraux pertinents, et dans des conditions qui répondent aux intérêts légitimes de toutes les parties en matière de sécurité nationale. Nous pensons que le conflit en Ukraine aurait pu être évité

grâce au dialogue et à la diplomatie. Il faut y mettre fin maintenant. Nous espérons sincèrement que l'adoption de cette résolution suscitera une dynamique positive, mettra rapidement fin au conflit et favorisera un processus de paix inclusif qui aboutira à une solution durable, conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. Le Pakistan est prêt à jouer un rôle constructif pour promouvoir cet effort, en coopération avec tous les États Membres, unis dans le même but, celui de tracer le chemin de la paix.

**M. Alfaro de Alba** (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la délégation des États-Unis d'avoir pris l'initiative de présenter la résolution baptisée « Le chemin de la paix » (résolution 2774 (2025)).

Le Panama estime que la fin de la guerre est une priorité urgente. Cette guerre qui n'aurait jamais dû commencer aurait dû se terminer il y a longtemps. Elle a fait des milliers de victimes civiles et militaires, a provoqué le gaspillage de milliards de dollars en termes de coûts, de pertes de ressources et de fournitures militaires, et a eu des répercussions mondiales, provoquant l'instabilité et la détresse économiques. Nous souscrivons à l'appel de la résolution à mettre fin à la guerre.

Cette résolution n'est pas critiquable pour son contenu qui, en soi, est simpliste, même si ce qu'il ne mentionne pas est plus éloquent que ce qu'il exprime, et ce n'est peut-être pas suffisant. Le Panama comprend les conséquences des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et, pour des raisons historiques qui lui sont propres, s'est toujours opposé à l'agression d'un État contre un autre et à l'emploi ou la menace de la force comme méthode pour régler les conflits. Nous reconnaissons qu'il importe de panser les plaies par la justice, en s'appuyant sur le droit international.

Malheureusement, après trois longues années, le conflit entre l'Ukraine et la Russie n'est toujours pas réglé et les efforts déployés jusqu'à présent ont été infructueux et frustrants. Il semble peu judicieux de continuer de tergiverser et, ce faisant, de répéter les erreurs du passé en gardant le silence. Il semble également peu judicieux de laisser passer ce qui semble être une occasion de faire un pas en avant sur la voie urgente d'une paix durable.

Dans ce contexte, nous demandons donc instamment que les stratégies de négociation visant à mettre fin au conflit armé entre la Russie et l'Ukraine incluent dès à présent, dans les accords formels qui seront signés, des termes, conditions, engagements et assurances propres à instaurer une paix juste et, partant, durable pour tous, qui soit conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et assortie de garanties suffisantes pour la sécurité future de l'Ukraine.

Compte tenu de tout ce qui précède, le Panama souscrit à la déclaration que le Secrétaire général António Guterres a faite le 23 février, dans laquelle il a averti que ne pas mettre fin à cette guerre fragilise et menace les fondements mêmes sur lesquels l'Organisation a été construite, il y a 80 ans, après l'expérience amère du conflit sanglant qu'a été la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons voté pour cette résolution afin de contribuer à ce que toutes les parties cessent les hostilités dès que possible et s'engagent sur la voie d'une paix juste et inclusive. Le Panama réaffirme son appui à tous les efforts déployés de manière constructive pour mettre fin à cette guerre une fois pour toutes.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord rappeler la position de longue date de mon pays sur ce conflit. Nous avons toujours insisté sur la nécessité de renoncer à la logique de l'affrontement, de l'escalade et de la polarisation, et de donner la priorité à la sécurité et à la sûreté des peuples de la région, qui souffrent chaque jour, ainsi que sur la nécessité de respecter strictement les règles du droit international, y compris du droit international humanitaire.

Depuis cette salle, nous avons demandé à maintes reprises que la priorité soit accordée à un dialogue global et constructif entre les parties, et nous les avons appelées à s'engager sérieusement sur la voie des négociations, que ce soit directement ou indirectement, afin de parvenir à une paix juste et permanente dans la région par le biais d'un règlement pacifique fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et tenant compte des préoccupations légitimes des parties en matière de sécurité. Cet appel a été le seul critère sur lequel s'est fondé l'Algérie pour déterminer la position qu'elle a exprimée à travers son vote aujourd'hui. L'Algérie fera preuve de la même détermination et de la même fermeté, et elle est prête à soutenir tout effort diplomatique visant à mettre fin à l'effusion de sang et à instaurer une paix juste et définitive en Ukraine et dans l'ensemble de la région.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous prenons note de l'évolution constructive de la position des États-Unis sur le conflit ukrainien. Selon nous, le projet de résolution dont nous étions saisis aujourd'hui (résolution 2774 (2025)) est une tentative de mettre en œuvre ces changements. Nous comprenons également la raison pour laquelle les auteurs ont proposé un texte court et général. Pour soutenir cette approche raisonnable, la Russie n'a pas proposé d'ajouts importants au texte. Nous nous sommes contentés de présenter deux propositions très modestes mais importantes pour s'assurer que le Conseil de sécurité évalue correctement la crise ukrainienne (S/2025/117 et S/2025/118). Nous regrettons que les amendements que nous avons proposés n'aient pas été adoptés.

Les délégations européennes, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, ont adopté une position qui cherche ouvertement à saboter les potentielles avancées vers un règlement de la crise. Elles ont cherché à saturer le texte de passages déséquilibrés et politisés qui, au lieu de nous rapprocher de la paix, visent au contraire à contrecarrer cette perspective. Même la proposition d'agir conformément à la Charte des Nations Unies a été formulée de manière malhonnête, car le seul principe mis en avant est le respect de l'intégrité territoriale des États. L'Union européenne et le Royaume-Uni s'efforcent de ne pas mentionner le respect des droits humains et le droit des nations à l'autodétermination en ce qui concerne l'Ukraine, alors que c'est précisément le non-respect de ces principes par le régime de Kiev qui est au cœur du conflit ukrainien. Nous ne pouvons pas accepter une telle inversion des concepts. Il est clair que l'Europe, qui s'est engagée sur la voie de la militarisation, est aujourd'hui le seul acteur sur la scène internationale à vouloir que la guerre continue et à s'opposer farouchement à toute initiative réaliste pour régler le conflit.

La résolution adoptée n'est pas parfaite, mais il s'agit essentiellement de la première adoption par le Conseil de sécurité d'un document constructif et tourné vers l'avenir, qui évoque un chemin vers la paix plutôt que d'attiser un conflit dont les origines sont complexes et qui ne se résume pas à une simple confrontation entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, contrairement à ce qu'essayent de nous faire croire l'Ukraine et ses marionnettistes européens. Nous considérons que le texte adopté n'est qu'un point de départ pour poursuivre les efforts en vue d'un règlement pacifique de la crise ukrainienne. Ces efforts ne seront couronnés de succès que si les principaux acteurs mondiaux reprennent une coopération constructive sur les questions de sécurité européenne et internationale. Le texte proposé par les États-Unis en esquisse les contours, ce qui inspire un certain optimisme. Mais ne nous emballons pas, les partisans de la guerre représentés par le régime de Kiev et ses parrains européens n'ont en aucun cas renoncé, et la tentative d'aujourd'hui de saboter et de déformer le texte des États-Unis le montre clairement.

Nous appelons tous ceux qui souhaitent réellement parvenir à une paix durable en Ukraine à ne pas laisser le petit prince de Kiev dont le mandat a expiré et ses marionnettistes contrecarrer les efforts déployés par la Russie et les États-Unis.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La manière dont la Chine a voté sur le projet de résolution déposé par les États-Unis (résolution 2774 (2025)) et les amendements proposés par le Royaume-Uni, la Russie et d'autres pays reflète nos principes et positions sur la question de l'Ukraine, qui demeurent inchangés. Alors que la question ukrainienne se trouve actuellement à un stade critique en vue d'un règlement négocié, nous attendons de la communauté internationale qu'elle crée un climat favorable pour promouvoir une solution politique à la crise. Nous attendons de l'ONU et du Conseil de sécurité qu'ils jouent un rôle constructif pour dégager un consensus en faveur de la paix parmi les États Membres, et nous attendons du Conseil qu'il prenne des mesures qui soutiennent l'appel à la paix en encourageant les pourparlers de paix. Le règlement définitif de tout conflit passe par des négociations.

À l'heure où nous parlons, les appels à un règlement négocié de la question ukrainienne s'intensifient, et une fenêtre pour parvenir à la paix vient de s'ouvrir. Les problèmes complexes ont rarement des solutions simples. Même si les positions des parties divergent, le dialogue vaut mieux que la confrontation, et les pourparlers valent mieux que les combats. La Chine soutient tous les efforts déployés en faveur de la paix, ainsi que le consensus atteint par les États-Unis et la Russie sur le lancement des pourparlers de paix. La Chine espère que toutes les parties et tous les acteurs concernés participeront aux pourparlers de paix au moment opportun, afin de trouver une solution juste et durable qui prenne en considération les préoccupations de chacun et de parvenir à un accord de paix contraignant et acceptable pour toutes les parties. La guerre se déroulant sur le sol européen, l'Europe doit jouer son rôle en faveur de la paix, s'attaquer conjointement aux causes profondes de la crise et mettre en place un cadre de sécurité équilibré, efficace et durable, afin d'assurer la sécurité et la stabilité à long terme sur le continent européen.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est objective, juste, rationnelle et pragmatique. La Chine a toujours plaidé en faveur d'un règlement rapide et pacifique de la crise, encouragé activement les pourparlers de paix sur la base des quatre principes proposés par le Président Xi Jinping. Elle a toujours souligné que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées, que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être observés, que les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité doivent être prises en compte et que tous les efforts en faveur de la paix doivent être soutenus. La Chine a dépêché son Envoyé spécial pour mener activement des efforts de médiation diplomatique et a maintenu des contacts avec les parties concernées, y compris la Russie et l'Ukraine. Elle s'est également associée au Brésil et à d'autres pays pour créer le Groupe des Amis de la paix, qui constitue une force importante pour appuyer et promouvoir la paix. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif dans le règlement politique de la crise à la demande des parties concernées, tout en tenant compte des préoccupations de la communauté internationale, en particulier celles du monde du Sud.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 17 h 20.*